

ON S'ABONNE :
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TAUN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 30 Janvier 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 28 janvier...	68 90	98 75
Du 29.....	68 90	98 95
Du 30.....	69 05	98 05

BULLETIN

Un décret impérial inséré au *Moniteur* convoque le Sénat et le Corps législatif pour le 14 février.

Au Luxembourg et au Palais Bourbon, les réunions sont de plus en plus nombreuses ; sénateurs et députés se communiquent les impressions qu'ils rapportent des départements. En ce qui concerne les réformes annoncées par la lettre impériale du 19 janvier, le sentiment général est approbatif.

Toutefois, cette satisfaction est mêlée d'appréhensions assez vives et, ce qui paraît bizarre de prime-abord, contradictoires. Tandis que certains groupes craignent qu'on n'incline pas assez du côté de la liberté, dans d'autres réunions on s'inquiète des conséquences que pourraient avoir les exagérations de parole ou de plume si elles n'étaient contenues dans de sages limites.

Les indications fournies aux membres du Sénat et du Corps législatif sont de nature à dissiper toute incertitude, tant par rapport aux franchises nouvelles, qui donneront satisfaction aux libéraux intelligents, que pour ce qui regarde les précautions dont l'ordre public a besoin.

L'examen du budget par le Conseil d'Etat avance rapidement. On croit que la loi de finances pourra être présentée au Corps législatif vers la fin de février.

Le *Journal de Rome* déclare complètement fautive la nouvelle, donnée par quelques journaux, que le Pape ait adhéré au projet relatif aux biens ecclésiastiques qui aurait été concerté entre le Gouvernement italien et la Maison belge Langrand-Dumonceau.

Sans que nous en sachions rien de ce côté des

Alpes, le bruit a couru, en Italie, qu'une tentative d'assassinat avait eu lieu contre le Roi Victor-Emmanuel, depuis quelques jours à Turin. Une dépêche de Florence dit que les rumeurs dont il s'agit sont absolument controuvées.

Un télégramme de Madrid, 26 janvier, nous apprend qu'un décret royal vient de prescrire la réorganisation de l'armée espagnole. Elle comprendra trois cadres : le service permanent, la réserve active, la milice sédentaire. L'armée permanente sera de 200,000 hommes.

La *Gazette de Vienne* se dit autorisée à démentir la nouvelle transmise de Saint-Petersbourg à Berlin, que le gouvernement autrichien songerait à échelonner un corps d'observation le long de la frontière turque.

En Belgique aussi, on s'occupe de réforme électorale. Dans sa séance du 25 janvier, la chambre des représentants a mis à l'ordre du jour une proposition de M. Guillery concernant l'extension du vote politique. C'est, comme en Angleterre, un préambule du suffrage universel.

On écrit de la Vera-Cruz que l'ancien président du Mexique, Santa-Anna, qui était naguère un des plus fougues adversaires de l'Empereur Maximilien, vient d'adhérer à l'empire en faisant demander à Sa Majesté de lui ouvrir les portes du Mexique.

Les nouvelles des Etats-Unis ne sont rien moins que satisfaisantes pour les personnes qui voudraient un rapprochement entre le Nord et le Sud. Une dépêche de New-York, 23 janvier, annonce que la Chambre des représentants a adopté une loi enlevant à ceux qui ont pris part à l'insurrection la faculté d'exercer leurs droits civils. C'est tout simplement la mise hors de la loi. Les radicaux américains traitent les sécessionnistes comme le czar traite les polonais.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Madrid, 23 janvier, soir
 La *Gazette de Madrid* publie un décret sur la réorganisation de l'armée qui porte l'effectif à 200,000 hommes. L'armée est divisée en trois catégories savoir :
 1° L'armée permanente, dont le contingent est fixé par

» le monde, l'avenir, une longue existence digne d'en vie, et à moi... ma femme ! Et tous cela parce que vous l'avez voulu, parce que vous n'êtes pas le courage de souffrir pour l'amour. Si vous aviez eu la force de persister encore quelque mois, quelle différence aujourd'hui !

» O Berthe, je te hais ! Je n'ai plus qu'un désir, ne jamais entendre parler de toi, ne jamais te revoir ; ne jamais te rencontrer ; mais l'extirper de mon cœur, de ma vie, de mon souvenir, comme une puissance ennemie qui a ruiné mon existence. Tel est mon adieu. Je suis malade ; les médecins disent que ma maladie est dangereuse. J'étais à Hyères, auprès du père de ma femme. Il resta longtemps entre la vie et la mort et finit pourtant par guérir. Je revins ici, et ce fut seulement alors que j'appris l'événement d'il y a trois mois. Nous sommes si séparés aujourd'hui que les catastrophes les plus graves nous frappent sans que l'un de nous en forme l'autre. C'est vous qui l'avez voulu. Mais je voulais vous répéter encore que votre opiniâtreté me rend malheureux.

» Il est fou, » se dit froidement Berthe en repliant la lettre. « Il est injuste... comme un homme, » ajouta-t-elle bientôt avec l'ouverture d'un cœur froissé. Mais l'amour prit le dessus, et la pensée qui effaçait toutes les autres fut celle-ci : « Pourvu qu'il ne meure pas ! Puisse-t-il vivre irrité contre moi, me haïssant même ! O Dieu, permettez seulement qu'il vive ! »

Elle tomba dans une angoisse d'autant plus horrible qu'elle n'avait jamais rien éprouvé de semblable. Elle s'était toujours représenté Cyrille comme une

les Chambres ; 2° la réserve active, qui est à la disposition du gouvernement ; 3° enfin, la réserve sédentaire qui est appelée sous les armes par une loi spéciale. La milice provinciale est abolie.

Florence, 27 janvier, soir.
 Le projet de loi relatif à la liberté de l'Eglise et à la liquidation des biens ecclésiastiques, a été présenté aux Chambres. Ce projet déclare que l'Eglise Catholique est affranchie de toute immixtion de l'Etat dans l'exercice du culte, de la nomination des évêques par l'Etat, du serment, du placet et de l'exequatur. Sont également abolis les privilèges, exemptions et immunités de l'Eglise dans l'Etat. L'Eglise aura à pourvoir elle-même à ses besoins avec le libre concours des fidèles et des biens qui lui appartiennent ou qu'elle aura légitimement acquis. Comme conséquence, cessent les prestations qui étaient auparavant à la charge de l'Etat, des provinces des communes et des particuliers. Si les évêques déclarent vouloir se charger eux-mêmes de la conversion et de la liquidation des biens ecclésiastiques, ils devront aliéner, dans un délai de dix années, tous ces biens, en convertissant les immeubles en propriété mobilière. Ils auront alors à payer au Gouvernement une somme de 610,000,000 de francs par quotes semestrielles de 50,000,000, et à se charger, en outre, des pensions allouées aux membres des corporations religieuses supprimées. Si la majorité des évêques déclare ne pas vouloir se charger de la conversion, le Gouvernement procédera à cette mesure en allouant aux évêques 30,000,000 de rente 5 p. %, et disposera de tous les biens ecclésiastiques en aliénant les immeubles. Les pensions, accordées aux membres des corporations religieuses supprimées, resteront à la charge des Evêques.

Le projet de loi concernant la liberté de l'Eglise et la liquidation des biens ecclésiastiques, est suivi du texte de la convention intervenue entre M. Scialoja, ministre des finances et la maison Langrand-Dumonceau, de Bruxelles. En vertu de cette convention, si le projet est approuvé par le Parlement, et si la majorité des évêques accepte la conversion des biens ecclésiastiques, le gouvernement consent à recevoir 600 millions ou une somme moindre qu'une loi pourra fixer comme la quote part du gouvernement dans la liquidation des biens ecclésiastiques.

On écrit dans l'Italie :
 Malgré la note publiée par le *Journal de Rome*, le Saint-Siège n'est pas aussi radicalement opposé qu'on pourrait le croire au projet relatif aux biens ecclésiastiques. Le *Journal de Rome* dit que le Pape n'a pas approuvé la convention, mais il ne dit pas qu'il ait interdit aux évêques d'y adhérer. On ajoute même que le Saint-Siège donnerait son adhésion ad *removendam majorem calamitatem*.

Pesth, 25 janvier.

L'évêque de Raab a été nommé prince-primat de Hongrie.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de Rome le 17 janvier au *Moniteur* :

« Le gouvernement a fait publier dans un journal officiel le texte et une traduction italienne du règlement sur l'Exposition qui va s'ouvrir à Paris. Le ministère des travaux publics a à cœur que l'Etat de l'Eglise soit aussi dignement représenté qu'en 1855. La corvette *l'Immaculée Conception* est mise à la disposition des artistes et des industriels, et une

sorte d'immortel, comme une âme dont la force surhumaine donne au corps une vigueur qui le préserve des maladies et de la caducité. Maintenant elle tremblait pour sa vie, et cette frayeur lui paraissait un présage de sa mort. La douleur tue le jugement réfléchi. Elle donne parfois au regard une incroyable pénétration ; mais parfois, au contraire, le voilant sous des larmes, elle l'obscurcit, et l'univers entier tremble, parce qu'une goutte d'eau est suspendue, tremblante, à notre paupière. « Oh ! le voir encore une fois seulement, rien qu'une seule fois, pensait-elle, et puis je me retirerai loin, bien loin, et je vivrai et mourrai tranquille ; mais le voir encore une fois auparavant ! »

« Charlotte, dit-elle à sa belle-sœur, il faut que je retourne à Vaux. Le printemps arrive et m'y rappelle.

— Est-ce possible ? s'écria Mme d'Auvers ; tu as le mal du pays, tu aspirés à rentrer dans ta triste solitude ! Oh ! reste ici, vois du monde, noue de nouvelles relations, cherche à jouir de la vie, qui s'ouvre si belle devant toi. Ne l'entre pas à 26 ans, dans tes souvenirs, qui peut-être ne te suffiront pas pour jusqu'à la fin de tes jours... »

— Oh ! interrompit Berthe, je rentrerai dans la vie, mais pas actuellement et pas ici ; j'ai besoin d'aller respirer d'abord dans une autre atmosphère. »

Peut-être eût-elle mis immédiatement son projet à exécution, sans une catastrophe inattendue. Dans un duel où il avait tous les torts, le frère aîné de Berthe, le comte d'Oisebras, tua un frère d'Achille. Le comte écrivit à sa sœur et lui présenta l'affaire sous un

commission est chargée de l'examen préalable des objets. L'expédition des envois aura lieu le 1^{er} février. Pie IX exposera, entre autres, une œuvre propre à Rome, et sans exemple jusqu'ici : c'est la reproduction en bois, et de dimensions naturelles, de l'intérieur d'une catacombe romaine avant la dévastation. Pour ne pas occuper trop d'espace, on s'est contenté d'une chapelle avec quelques galeries adjacentes. Un demi-jour mystérieux descend des *Lucernaria* ; les *loculi* sont fermés au moyen de plaques de marbre ou de grandes tuiles recouvertes d'inscriptions choisies dans l'épigraphie chrétienne du second siècle, le tuf lithoïde, les fresques, les sièges et l'autel sont imités à ravir dans la forme et dans la couleur ; l'ensemble produit une illusion saisissante. »

SIÈCLE.

Le *Siècle* ouvrait hier une souscription ayant pour objet d'élever une statue à Voltaire, à l'appui de ce projet le même journal publiait un long manifeste de M. Havin, M. Garcin s'exprime ainsi dans la *France* à propos de cette démonstration :

« M. Havin s'est évidemment fourvoyé. Le véritable génie démocratique du dix-huitième siècle, ce n'est pas Voltaire, l'homme de la liberté restreinte, c'est Rousseau, et le véritable génie politique, c'est Montesquieu.

» La manifestation du *Siècle*, avec le caractère que ce journal voudrait lui assigner, serait donc à nos yeux une sorte de contresens. Elle n'aurait de portée, de signification, que si elle était une démonstration franchement et hautement anti-religieuse. »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. Prévost-Paradol

« Il dépend encore du gouvernement de modifier sur le décret du 19 janvier l'impression générale, et de répandre la conviction qu'en supprimant et en remplaçant l'Adresse, il a voulu étendre de son mieux, comme il l'affirme, et non pas restreindre le cercle des libertés publiques ; qu'il établisse au moins dans la pratique, sur les bases les plus larges, le droit d'interpellation ; qu'il se mette au-dessus du soupçon de vouloir éluder une discussion quelconque qui ait quelque intérêt pour le pays ; et surtout puisqu'il a deux lois à faire, qu'il les fasse sérieusement et sincèrement libérales. »

MONDE.

On lit dans le *Monde* sous la signature de

jour favorable pour lui, mais sans parvenir à la convaincre de son bon droit. De son côté, Achille reçut de sa famille désolée une lettre où les faits étaient relatés tels qu'ils s'étaient accomplis. Achille envoya cette lettre à Mme d'Auvers en la priant de la communiquer à Berthe, afin qu'elle ne prit pas aveuglément parti pour le comte d'Oisebras.

« Mon frère a tort, dit Berthe après avoir lu et comparé plusieurs fois les deux lettres ; il n'est pas loyal et il ne le fut jamais. Je le connais de longtemps : il suivit toujours des voies tortueuses, et peut-être est-ce à l'indignation que j'en ressentais que je suis redevable de ma franchise et d'avoir toujours marché droit au but.

— Je partage sincèrement, dit Mme d'Auvers, l'affliction de notre pauvre Ducrozet, qui ne parlait que de son frère qu'avec amour et admiration.

— Il est bien heureux de pouvoir le faire encore sur son tombeau ! Quand un être humain est mort, ce doit être une volupté que de pouvoir lui dire : « Tu ne me parais pas plus grand, plus pur à présent que pendant ta vie, mais seulement plus heureux. »

Charlotte était fort sensible ; elle fondit en larmes et embrassa Berthe en s'écriant : « Oh ! tu as une âme divine ! »

— Parce que je dis ce que vous ressentez tous ? demanda-t-elle en souriant.

— Parce que tu le sens et l'exprimes avec tant de vivacité, que ce même sentiment s'éveille chez nous tous. — A propos, je vais écrire sur-le-champ à M. Ducrozet ; que lui dirai-je de toi ?

— Salue-le de ma part. Charlotte. Dis-lui que nous resterons amis. Dis-lui que, dans le cas présent, s

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 30 janvier 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

TOME PREMIER

XIV.

Un matin Berthe reçut une lettre dont l'aspect lui glaça le sang dans les veines. « Mais je ne veux plus de lettre ! » dit-elle tout haut d'une voix sourde. Elle la posa devant elle pour s'accoutumer à la voir, et l'écriture lui arracha des larmes brûlantes : la main qui avait tracé l'adresse avait envie de trembler, et pour cacher ce tremblement, elle avait lourdement appuyé sur la plume. Combien il avait dû souffrir pour que sa main tremblât ainsi ! Vaincue par la compassion, elle ne voulut pas se soustraire à la même douleur. Elle rompit le cachet. La lettre, datée d'Albi, était ainsi conçue :

« Eh bien, Berthe, sommes-nous assez malheureux maintenant ? Votre cœur opiniâtre a-t-il bien fait notre malheur ? Vous êtes libre et je ne le suis pas, vous êtes délivrée et moi je suis enchaîné ! A vous

La reproduction est interdite.

M. Taconet et sous la rubrique de Rome, 21 janvier :

« Le peuple romain montre une grande exaspération contre la tyrannie insupportable des comités révolutionnaires, et il est bien certain que si les membres de ces comités, lâches comme le sont tous les sectaires italiens quand il s'agit d'affronter un véritable danger, étaient une fois connus, on ne pourrait que difficilement les soustraire à la fureur populaire. Ces misérables se persuadent que les souffrances du peuple sont un des meilleurs moyens moraux de nuire au gouvernement pontifical. La population n'a pas obéi à l'injonction de s'absentir du théâtre, et l'on constate les vengeances les plus odieuses contre d'honnêtes romains. Non-seulement les comités multiplient les lettres anonymes et les menaces de mort, mais ils font souiller les toilettes des dames, jeter des ordures dans les voitures de maîtres, lancer des pierres contre ces voitures. La défense de fréquenter les cafés et les restaurants où vont les zouaves, et de prendre part aux réjouissances publiques exaspère les marchands. Si la frayeur que causent les couteaux des comités et les listes de proscription empêche les divertissements du carnaval, le menu peuple, qui vit dans cette saison de la vente des fleurs et des couffeti, sera plongé dans la misère. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

L'Empereur vient d'adresser à un Anglais, M. Hood, la lettre suivante :

Palais des Tuileries, 20 janvier 1867.

« Monsieur,

« J'apprends avec regret, par votre lettre, que les tombeaux des officiers anglais, tués à la bataille de Toulouse, sont détériorés.

« Les soldats qui tombent sur la terre étrangère appartiennent à cette terre et il est du devoir de tous d'honorer leur mémoire.

« Je me charge de faire réparer ces tombeaux à mes frais.

« Recevez l'assurance de mes sentiments, »

» NAPOLÉON. »

— Hier, l'Empereur s'est rendu sur le quai des Ormes et a visité en détail la rive de la Seine où a eu lieu avant-hier la terrible débacle dont ce fleuve charrie en ce moment les nombreuses épaves. Après s'être arrêtée quelques instants sur le port, Sa Majesté a continué sa promenade en remontant le boulevard Morland.

Les travaux de déblaiement du Pont-Marie continuent avec activité ; pour aider à leur célérité, un bateau teneur à vapeur a été mis à la disposition de l'administration supérieure de la navigation.

— C'est au conseil des ministres, tenu vendredi sous la présidence de l'Empereur, qu'à été décidée, assure-t-on, la convocation des Chambres pour le 14 février.

Si nos informations sont exactes, le discours de la couronne annoncera l'embarquement de nos troupes du Mexique. On assure que d'après des ordres transmis au maréchal Bazaine, cette opération devra être terminée dans la première quinzaine du mois prochain.

— Selon toute probabilité, un décret impérial inséré au *Moniteur*, d'ici à quelques jours, fixera les conditions nouvelles du droit de réunion. Nous croyons savoir que l'exercice de ce droit sera très large dans les périodes assignées aux élections, mais fortement réglementé en dehors des scrutins. L'autorisation des magistrats locaux sera nécessaire pour les

douleur est la plus triste, et la mienne la plus amère, »

M^{me} d'Avvers écrivit à Achille une lettre de quatre pages, très-amicales, très-sympathiques, mais si bien appropriée à tous les événements malheureux qu'il n'y aurait guère trouvé d'adoucissement si elle ne lui eût reproduit mot à mot les expressions de Berthe. Les pensées de Ducrozet se concentrèrent sur une consolation profonde.

« Nous resterons amis — me fait-elle dire — conséquemment nous le sommes déjà ! Cet horrible événement nous rapprochera donc encore ! A cette pensée, il frissonna comme s'il tirait avantage de la mort de son frère, comme s'il s'en réjouissait, comme s'il tombait dans ce hideux égout qui ne voit dans le malheur d'autrui que son intérêt personnel. « Oh ! s'écria-t-il, pour s'affranchir de ces pensées orageuses et poignantes, heureux qui mériterait cet éloge de Berthe : « Ne pas paraître plus grand et plus pur après sa mort que pendant sa vie ! »

Ce fut pour Berthe un temps de violentes commotions successives. D'inquietantes nouvelles se répandirent sur la position pécuniaire du comte de Na. restan, mari de sa sœur Eugénie. Le comte, homme d'un commerce des plus agréables et d'une bonne humeur à toute épreuve, en dépit de ses attaques de goutte, était fort recherché du monde, et le mariage ne l'avait pas corrigé, par malheur, de ses goûts de prodigalité en disproportion avec sa modeste fortune. Aussi se trouvait-il fort gêné dans ses affaires. La généreuse Berthe voulait le tirer d'embarras, mais M^{me} d'Avvers l'en détourna, dans l'intérêt du comte lui-même, qui avait tout à gagner à être contraint par la nécessité de renoncer à un train de maison

assemblées électorales.

Quant à la presse, les modifications au décret de 1852 feront l'objet d'une loi présentée au Sénat et au Corps législatif. Cela suffit à montrer combien sont oiseuses les discussions de certains journaux sur la rigueur ou sur la douceur de la future législation. Puisque les Chambres décideront, selon le dessein libéral du chef de l'Etat, c'est à elles que s'adressent réellement les critiques prématurées aussi bien que les excitations intempestives.

Il paraît certain qu'il y aura, dès l'ouverture des séances au Palais-Bourbon et au Luxembourg, des demandes d'interpellation non-seulement sur la politique extérieure, mais aussi sur les affaires de l'intérieur. Par le fait, l'Adresse n'est donc pas supprimée. Elle est limitée aux questions graves, aux intérêts sérieux. Voilà tout.

— On nous mande de Paris que les principaux rédacteurs des journaux politiques vont se réunir chez M. Havin, directeur du *Siècle*, pour conférer sur la loi appelée à succéder au décret organique du 17 février 1852. Nous ne sachions pas qu'on ait appelé à concourir à cet intéressant débat aucun représentant de la presse des départements.

— C'est lundi prochain que doivent être expédiés d'Angleterre, pour l'Exposition, les douze modèles des vaisseaux de guerre de la marine royale exécutés dans les arsenaux anglais par ordre de l'Amirauté. Les différents genres de bâtiments dont se compose la marine anglaise sont représentés par ces modèles. On y voit une batterie flottante, diverses canonnières, un aviso, une corvette, etc.

— Un journal de Paris rapporte certaines rumeurs d'après lesquelles, aussitôt après le vote du budget et de plusieurs projets de loi, la dissolution du Corps législatif serait prononcée.

Nous croyons savoir qu'il n'est question de rien de pareil.

Il y aura des élections en 1867, mais uniquement pour le renouvellement partiel des conseils d'arrondissement et des conseils généraux.

— Les nouvelles rassurantes que nous avons été à même de publier sur l'amélioration progressive de l'état de l'Impératrice Charlotte, alors que tant d'autres journaux le représentaient comme désespéré, se confirment de jour en jour.

Une lettre récente de Miramar annonce que les crises dont Sa Majesté souffrait à des intervalles de plus en plus prolongées, ont complètement cessé. Par le dernier paquebot anglais, arrivé le 30 décembre à Southampton, l'Impératrice Charlotte a reçu de son auguste époux des lettres, dans lesquelles il lui expose la véritable situation du Mexique et sa résolution de convoquer un congrès national chargé de prononcer sur le sort futur du pays. L'Impératrice s'est entretenue du contenu de ces lettres, avec les personnes de son entourage dans le plus grand calme, exprimant sa vive satisfaction de voir l'Empereur se tenir à son poste d'honneur, où elle espère l'aller joindre dès que le congrès national aura fait connaître sa décision ; jusque-là l'Impératrice comprend la nécessité de rester en Europe. C'est ce qui a contribué beaucoup à lui rendre sa sérénité d'esprit d'autrefois ; car, dans les derniers temps, elle se montrait fort impatiente de retourner au Mexique.

En somme, l'état physique et moral de l'Im-

qu'il n'avait pas la force d'abandonner par raison et par devoir.

« Tel est le bonheur dans le monde, pensa Berthe. Quatre sœurs, quatre jeunes personnes pauvres ont fait des partis distingués par de beaux noms ou de grandes fortunes. On n'en revenait pas de leur bonheur providentiel ! Il n'y a pas dix ans que l'aînée se mariait, et qu'est-il résulté de tout cela ! Je nage, il est vrai, dans l'opulence, mais mon cœur gémit dans la plus profonde misère ; Anna est perdue aux yeux du monde, et probablement à ses propres yeux ; Eugénie ne sait comment elle parviendra à élever et caser son enfant ; et Clémentine ? Clémentine peut-être heureuse sur quatre ! — Hélas ! dans la plupart des familles on ne pourrait pas encore en dire autant ! »

La première fois qu'Achille sortit, il alla chez M^{me} d'Avvers et trouva Berthe toute seule. Secouant la torpeur où son propre chagrin la tenait jusque là, elle s'avança vivement au-devant de lui, et lui pressant les mains dans les siennes :

« Dieu est notre juge à tous ! dit-elle ; ne jugeons point, ne haïssons point ; n'est-il pas vrai, mon cher Ducrozet ? »

Achille, profondément touché, lui baisa les mains sans trouver un seul mot pour rendre ses impressions. Comme il gardait le silence, elle reprit :

« J'espère ne point vous navrer le cœur en vous accueillant d'une façon aussi amicale que par le passé. »

Il y avait dans le ton de Berthe et dans le regard de ses grands yeux pleins de bonté une bienveillance si profonde et si pure que Ducrozet répondit avec une intime confiance :

pératrice Charlotte est aussi satisfaisant qu'on puisse le désirer.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Jusqu'à nouvel ordre, le champ est sous clé, la vigne aussi ; mais on a à faire à l'étable et à la bergerie, au cellier et à la cave. Nous sommes à quelques semaines du concours des bestiaux qui, dans plusieurs localités, servira de prélude aux grandes exhibitions de 1867. Eleveurs et marchands s'y préparent avec d'autant plus de vigilance que l'année s'annonce comme exceptionnellement favorable à la production. Non seulement l'Angleterre, mais la Belgique, l'Italie, l'Espagne même achètent sur nos marchés et dans nos foires.

Il est passé le temps où les produits français étaient dédaignés de l'autre côté de la Manche ou des Pyrénées. Nous avons regagné vite, en ceci comme en tout, le temps perdu. L'important est de ne plus nous laisser devancer en aucun pays ni par personne. A cet égard, nulle appréhension. L'intérêt, ce grand stimulant, maintiendra nos herbagers au rang qu'ils auraient dû occuper depuis un demi-siècle.

En attendant, les affaires sont assez calmes à Sceaux et à Poissy. Il y a même eu quelque tendance à la baisse, lundi dernier, sur la première de ces places. Rien de plus explicable si l'on songe que les apports ont été de 4,000 bœufs, de 30,000 moutons, les veaux en proportion et les vaches. Si le marché central n'avait à pourvoir que Paris, il est clair que la baisse serait très prononcée. Heureusement, comme nous le disons plus haut, qu'on achète pour les départements voisins et pour l'étranger.

Quant au commerce des pores, il prend un développement dont se préoccupent, on doit l'espérer, les fermiers et les métayers, pour qui cet élevage n'était guère jusqu'ici qu'un accessoire. Jeudi, à La Chapelle, on a amené 3,781 animaux, qui se sont rapidement placés au cours moyen de 4 fr. 30 le kil. avec le prix de cinq ou six élèves qui n'ont coûté ni grands soins ni forte dépense, on payera la moitié du terme de la Chandeleur. C'est à considérer pour le présent et pour l'avenir.

Passons de l'étable au grenier. Ici la déception est assez fréquente. On s'attendait, sinon à une nouvelle ascension des mercuriales, au moins à la fermeté des prix obtenus en janvier sur les places et dans les domaines. Au contraire les cours fléchissent généralement. D'où cela vient-il, les apports étant très limités par suite de la pluie et des neiges ? Cela vient de ce qu'on ne s'est pas suffisamment rendu compte de deux faits importants : d'abord que la réserve est considérable ; ensuite qu'il y a beaucoup de grain à l'étranger. Tant que nous n'irons pas au-delà de 23 à 24 fr. l'hect., l'écart sera médiocre entre nos prix et ceux de la denrée exotique, par conséquent la concurrence sera bornée et les prix soutenus. Mais lorsque nous irons à 25 fr. et plus, il faut s'attendre à voir affluer les chargements au Havre, à Marseille, même du côté de l'Est pour les froments hongrois, et du côté des Pyrénées pour les blés d'Espagne. C'est ce qui est arrivé dans la seconde quinzaine de janvier ; c'est ce qui arriverait à plus forte raison, dans quelques semaines, lorsque la navigation, reprise sur la Baltique, sera moins tourmentée dans la mer noire.

Pour tout dire, reconnaissons que les prix actuels sont rémunérateurs à l'égard de la culture. Passer de 15 à 16 fr. à 22 ou 23, c'est un changement agréable. Il compense les sacrifices des années précédentes. En s'exagérant, il chargerait onéreusement le consommateur, surtout les ménages travailleurs. Aussi doit-on se féliciter et nous féliciter-nous de la perspective relativement modérée des mercuriales.

Une fermeté assez vive se manifeste sur les sucres. On l'attribue au rendement inférieur des betteraves. La marchandise indigène est demandée à 58 fr. les 100 kil. Raffenés de 130 à 134 fr.

Pas plus la neige que le dégel n'ont interrompu les affaires à Bercy et à l'Entrepôt. Les vins, surtout de bonne provenance et qualité, s'élèvent que c'est une bénédiction. On avait calomnié le « Bismark ». Il a très-bien supporté la gelée. Chaque jour moins d'aigreur et plus d'esprit. Les anglais achètent ici et là rubis sur ongle. Attention, vigneron mes amis, aux messieurs à jaquette boutonnée et à favoris rouges !.

Pour extrait : A. Layton

« Je sais M^{me} la marquise, que vous n'avez point cette crainte. Que ne pouvez-vous savoir aussi bien quelle consolation vous êtes actuellement pour moi et quelle admiration vous m'avez toujours inspirée ! »

— Je me réjouis cordialement de cette consolation, dit Berthe ; c'est ce que nous pouvons donner de mieux à nos semblables. Quant à votre admiration je ne l'admets point ; elle repose sur une base fragile ; vous ne me connaissez pas.

— Je ne vous connais pas ! Pardon M^{me} la marquise, je vous connais fort bien, au contraire.

— Il faudrait pour cela que vous eussiez toute l'histoire de ma vie intime, répondit Berthe en souriant.

— Je connais l'histoire de votre âme, et celle-là seule m'intéresse. Je sais que généralement vous êtes mal comprise et considérée comme étant malheureuse, tandis que vous vous êtes élevée à moi comme un des êtres jouissant de la plus grande félicité de ce monde, parce que vous êtes un des plus vrais et des meilleurs. Je sais que votre voisinage et votre conversation ont exercé sur moi cette action fortifiante de l'air pur des montagnes sur les habitants de la plaine. Je ne connais pas les faits particuliers de votre vie ; mais j'en connais l'essence par la constante révélation de votre nature élevée.

Des larmes brûlantes s'échappèrent des yeux de Berthe, et elle répondit :

« Dieu seul le sait si je jouis d'autant de satisfaction intime que vous le pensez ! Mais, en ce cas-là même, je ne serais cependant pas encore heureuse.

— Aussi n'ai-je pas prétendu que vous l'étiez,

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

Séance du 25 janvier.

PIERRE DES VIGNES

CHANCELIER DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II SA BIOGRAPHIE ET SON ÉPOQUE D'APRÈS SES LETTRES. 1480-1450.

Par M. DURAND, Inspecteur d'Académie.

Mesdames, Messieurs,

En venant, pour la seconde fois, inaugurer dans cette enceinte, au nom et sous les auspices de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, les Conférences littéraires et scientifiques qui furent, l'hiver dernier, si justement appréciées et si vivement applaudies, je dois, tout d'abord, vous offrir le public et sincère hommage de notre gratitude. Comment oublier, en effet, qu'un auditoire d'élite, animé d'une exquise bienveillance accourait, à flots pressés, autour de cette modeste chaire, et suivait nos cours du soir avec une assiduité supérieure, nous l'avons vu, à tous les obstacles ? Eh bien ! Messieurs, cet auditoire si indulgent et si désireux des choses de l'esprit, je le retrouve ici-même, avec bonheur, et j'ose espérer qu'il continuera de prêter à nos paroles, cette sympathique attention qui nous fut, il y a un an à peine, si libéralement et si gracieusement accordée.

Mesdames, Messieurs,

Je me propose d'étudier avec vous, dans cette Conférence, la biographie et la correspondance de Pierre des Vignes, Chancelier de l'Empereur Frédéric II. — (1180-1250).

I.

Le nom de Pierre des Vignes est étroitement lié dans l'histoire au grand nom de l'Empereur Frédéric II ; et, cependant, malgré cette légitime association et ce glorieux patronage, le nom de Pierre des Vignes est peu connu. Ses lettres, objet d'admiration pour les contemporains, et pour nous, monument précieux de la littérature, de la politique et des mœurs au XII^e siècle, sont moins connues encore. Rarement consultées, même par les érudits, elles n'ont jamais été traduites, et elles sont restées bien longtemps enfouies sous la poussière des bibliothèques.

Cet oubli, presque dédaigneux, qui pèse encore aujourd'hui sur l'un des hommes les plus considérables du moyen-âge, sur le plus grand légiste de la cour de Frédéric II, aurait, certes, de quoi nous étonner si de pareils oublis n'étaient pas plus fréquents dans l'histoire. Mais dans cette foule de grands hommes que les siècles ont fait éclore ou jugés dignes de l'immortalité, combien en est-il dont la renommée lointaine ait survécu aux efforts du temps et grandi à travers les âges ! Ne voit-on pas, au contraire, le plus grand nombre de ces natures privilégiées s'effacer graduellement pour disparaître enfin et tomber dans un profond oubli ? Tel fut, Messieurs, le sort de Pierre des Vignes, et l'éclat dont son nom brillait au XII^e siècle, et l'indifférence profonde qui devait l'accueillir aux siècles suivants ; ce contraste frappant dans la destinée du Chancelier de Frédéric II, en nous attirant, pour ainsi dire, vers sa personne et vers son siècle, nous a décidé à faire de sa biographie et de ses lettres l'objet de ce travail.

Dans un siècle où l'on se plaît à remonter aux sources vives de l'histoire, et où nous voyons se réaliser enfin pour l'Italie cette unité politique qui fut, dans des vœux plus intéressés, il est vrai, le but constant de Frédéric II et l'œuvre de son règne ; dans un siècle surtout où l'on a vu se reproduire, comme au XII^e siècle, l'éternelle lutte de l'Allemagne et de l'Italie et l'antagonisme violent des Césars Tudesques contre les cités Lombardes, l'examen approfondi des lettres de Pierre des Vignes, de cette correspondance officielle « miroir fidèle, a dit un écrivain de la renaissance, vivant tableau du règne de Frédéric II, » ce travail, Messieurs, pourrait avoir, à défaut d'autre mérite, celui de l'a-propos.

En effet, malgré l'intervalle immense qui nous sépare du XII^e siècle, on dirait, tant la ressemblance, sous ce rapport du moins, est frappante entre les deux époques ! on dirait que la plupart des faits contenus dans les lettres de Pierre des Vignes se sont accomplis de nos jours et sous nos yeux ! L'Italie et l'Allemagne n'ont-elles pas vécu jusqu'ici dans des rapports de mauvais voisinage et d'hostilités permanentes ? Et la victoire de Frédéric II sur les Milanais à Corté-Nuova (1237), n'a-t-elle pas eu son retentissement, et, pour ainsi dire, son écho lointain dans

M^{me} la marquise. Des personnes comme vous ont une autre mission que celle de montrer au monde qu'il peut procurer un bonheur commode, et c'est précisément cette autre mission que vous remplissez. »

Berthe ne répondit pas ; elle se leva lentement et se promena dans la pièce, pensive et le cœur serré. Achille s'abîma dans de mélancoliques réflexions. Enfin, après une longue pause, Berthe reprit d'une voix tremblante :

« Dans les tristes dispositions d'esprit où nous sommes, la musique nous fera du bien. »

Et, sans attendre la réponse d'Achille, elle se plaça au piano.

Jamais peut-être prière plus fervente ne s'était élancée vers le Ciel sans le secours de la parole. Adoration profonde, foi ardente, transports d'amour, humble aspiration vers l'éternelle félicité, plainte sans désespoir, joie sans triomphe, confiance sans orgueil, tout cela s'y reflétait. On eût dit une conversation avec des esprits plus purs. Les yeux de Berthe étaient devenus plus grands, son regard plus profond, son front plus serein. Achille, qui s'était levé et approché du piano, tremblait de la tête aux pieds ; jamais il n'avait vu ni rêvé une femme aussi belle, aussi puissante, aussi irrésistible que ne lui paraissait Berthe en ce moment.

La mort de son frère ne lui avait pas arraché de larmes, et maintenant il pleurait. Il posa doucement la main sur celle de Berthe et lui dit d'un ton suppliant :

La suite au prochain numéro.

cette autre victoire qu'un des successeurs de Frédéric II remportait, hier à peine, sur d'autres milanais et sur une nouvelle ligue lombarde?

Si l'Allemagne et l'Italie, dont la politique intéressée des empereurs Germaine tenta vainement d'unir les destinées, au milieu du xix^e siècle. ce qu'elles étaient six siècles auparavant, si la mutuelle défiance, si l'éternelle opposition des deux races subsistent toujours et éclatent même par intervalles après tant de siècles, combien plus vive encore et plus profonde devait être l'antipathie des deux contrées à l'époque où régnait Frédéric II, le représentant le plus intrépide et, à coup sûr, le plus absolu du pouvoir civil et de l'unité politique.

La plupart des écrits qui parurent alors, n'attestent que trop cette rivalité funeste, et nous avons pu nous-même en suivre la marche et les phases diverses dans la correspondance de Pierre des Vignes.

Mais dans la foule des documents historiques qui donnent selon nous, une grande valeur au recueil de Pierre des Vignes, au milieu de tous ces matériaux, précieux pour la plupart, mais confusément entassés, nous avons cru devoir choisir de préférence, et plus particulièrement étudier, les lettres qui se rattachent à la biographie de l'illustre Chancelier, et c'est à l'aide de cette correspondance ainsi dépouillée que nous allons exposer la vie de Pierre des Vignes et apprécier le degré d'influence qu'il eut sur la politique et la littérature de son temps, soit comme membre du Conseil privé de l'Empereur, soit comme Chancelier du royaume de Naples.

II.

« J'ai toujours aimé, a dit un critique éminent, les correspondances et la biographie des grands écrivains; surtout quand cette biographie n'existe pas déjà rédigée par un autre, et qu'on a pour son propre compte à la construire, à la composer. » Ainsi s'exprime M. Sainte-Beuve dans ses portraits littéraires.

En effet, Messieurs, il y a plaisir à interroger le premier et à loisir, à faire poser devant soi certaines figures du passé; celle de Pierre des Vignes, Chancelier de l'Empereur Frédéric II, et le premier légiste de son époque, nous a paru digne, en particulier, d'un regard bienveillant de l'histoire.

Dans l'exposé sommaire qu'il nous a laissé de la vie et des œuvres de Pierre des Vignes, Jean Trithème, abbé de Spanheim, le fait naître en Allemagne, et, trompé, sans doute, par la ressemblance, il prétend qu'il tirait son nom du célèbre monastère à Vinea, non loin de Ravensburg dans la Souabe. C'est une erreur. Pierre des Vignes, plusieurs de ses lettres en font foi, était italien de naissance, le descendant, peut-être, d'une de ces familles normandes qui, dans le courant du xi^e siècle, vinrent s'établir, par droit de conquête, au sud de la péninsule italienne. Il naquit à Capoue et passa les premières années de sa vie dans la belle Campanie, patrie de Cassiodore, ministre, comme lui, d'un grand roi d'Italie, patrie aussi de l'illustre Boèce, dont la faveur à la cour de Théodorik I^{er} et l'affligeante disgrâce offrent plus d'un trait de ressemblance avec le long séjour de Pierre des Vignes à la cour de Frédéric II, et sa fin déplorable.

Il serait difficile, en l'absence de tout document historique, de préciser l'époque de la naissance de Pierre des Vignes; mais on peut conjecturer qu'il naquit dans les dernières années du xii^e siècle, de l'an 1180 à l'an 1190. On lit, en effet, dans une histoire du royaume de Naples, écrite au xvi^e siècle, que Pierre était né à l'époque même de l'établissement définitif de la domination allemande dans l'Italie méridionale. Or, l'empereur d'Allemagne, Henri VI, roi des Deux-Siciles, du chef de sa femme Constance, fille posthume de Roger II, ne resta maître du royaume de Naples qu'à la mort de Tancredi, son rival, c'est-à-dire, l'an 1194. Frédéric II, fils et successeur de Henri VI, naquit au mois de décembre de cette même année. Pierre des Vignes, son futur ministre, l'avait donc précédé de quelques années seulement.

On lit, d'ailleurs, dans la vie d'Innocent III, que ce pontife illustre avait réfuté, dans les derniers jours de son mémorable pontificat, l'un des premiers écrits de Pierre des Vignes, intitulé : *du Pouvoir des Empereurs et des Papes*. Innocent III mourut en 1216; Pierre pouvait avoir alors trente ans environ, et tout semble indiquer qu'il était déjà au service de l'Empereur.

Né à Capoue dans l'indigence et l'obscurité, Pierre des Vignes ne dut qu'à son seul mérite la faveur éclatante dont il jouit plus tard à la cour de Frédéric II. Secrétaire, ambassadeur, chancelier de ce grand prince au service duquel il avait mis de bonne heure toutes ses affections et ses puissantes facultés, on le vit figurer, toujours au premier rang, dans les luttes héroïques qui ont immortalisé et qui troublèrent si profondément son époque. N'est-ce pas lui, en effet, qui, dans un moment solennel, à la suite de l'communication dont venait d'être frappé l'Empereur Frédéric, fut chargé de haranguer les Padouans et de répondre ensuite aux bulles redoutées du pape Grégoire IX par des manifestes éloquentes, empreints d'avance, il faut bien le reconnaître, de l'esprit de la réforme? N'est-ce pas lui qui, après avoir félicité le pape Innocent IV sur son élévation au trône pontifical, fut appelé dans la suite à défendre, en plein concile, et en face du même Pontife, l'Empereur Frédéric II déjà frappé d'excommunication et à la veille d'une déposition? Enfin, n'est-ce pas à Pierre des Vignes, n'est-ce pas à sa plume éloquente et dévouée que Frédéric eut recours, toutes les fois qu'il fallut sonder ou éclaircir l'opinion publique, toutes les fois qu'il fallut répandre dans les cours avides de les lire, ces lettres véhémentes, passionnées, qu'un historien ravi, appelle des chefs-d'œuvre d'éloquence?

L'histoire se tait malheureusement sur la vie première, sur l'enfance de Pierre des Vignes; elle ne nous apprend pas sous quel maître et sous quelle discipline s'élevèrent pour lui les premières années qui complètent la nature et décident du cours de la vie. Cet homme, né dans la misère, fut-il obscurément retenu chez lui, ou le laissa-t-on se mêler librement dans les écoles publiques de Capoue avec la jeunesse d'alors? L'histoire reste encore muette sur ce point. Tout ce que nous savons, c'est que, lorsque, dans la suite, cet enfant ignoré fut parvenu, grâce à son génie, aux plus hauts emplois de la cour de Frédéric II, Capoue alors se montra fière de lui avoir donné le jour. « Que ne nous est-il donné, lui écrivait-il dans une circonstance, le chapitre métropolitain de cette ville, de vous obliger dans les grandes choses comme nous venons de le faire dans les petites! Que nous voudrions pouvoir reconnaître

et payer dignement tout le bien que vous nous faites, ô vous l'éternelle gloire de Capoue et de la Campanie! Recevez donc, illustre chancelier, l'expression affectueuse et sincère de notre reconnaissance, et continuez à protéger une église qui, la première, vous a ouvert la source des dons célestes. »

De Capoue, où sa passion pour l'étude ne pouvait être assouvie, Pierre des Vignes fut entraîné de bonne heure vers l'Université déjà si renommée de Bologne. Ce fut, dit-on, en mendiant son pain, qu'il se rendit dans cette ville, et il y vécut d'abord dans l'état de fortune le plus misérable. Mais c'est là aussi que se développèrent, sous les yeux des plus grands maîtres, et par l'étude réfléchie du droit, de l'éloquence et de la poésie, les talents prodigieux qu'il avait reçus de la nature; c'est encore à Bologne que Pierre vit pour la première fois l'Empereur Frédéric II, et cette entrevue merveilleuse, jetée au sein d'une vie d'étudiant, dut aussi influencer beaucoup sur l'esprit et la gravité précoce du jeune Capouan; elle fut pour lui comme le prélude d'une destinée nouvelle.

Pierre des Vignes ayant donc été présenté à Frédéric II, ce prince, doué lui-même de facultés extraordinaires et juste appréciateur du mérite d'autrui, fut séduit par les qualités supérieures de cet esprit d'élite. Charmé surtout de la facilité avec laquelle il s'exprimait en latin, il l'appela auprès de lui et se l'attacha comme son principal secrétaire. Dans la suite il l'éleva aux fonctions les plus éminentes de l'Etat.

Il lui confia d'abord le gouvernement de la Pouille. Puis il en fit un des juges de sa Cour Impériale et son conseiller intime; enfin, il le nomma son chancelier du royaume de Naples, et l'Empereur se reposa désormais sur lui de l'expédition de toutes les affaires qui concernaient ses états héréditaires.

Du jour où Pierre des Vignes fut admis à la Cour et dans les Conseils de Frédéric II, il s'ensuivit une liaison de haute bienveillance d'une part, d'affectueux dévouement de l'autre qui, pendant bien des années, s'entreteint très-vive et très-cultivée. Durant cette période si heureuse et si occupée de sa vie, Pierre, enfant du peuple, et formé de bonne heure à l'école des légistes, prit l'initiative hardie d'engager l'Italie méridionale dans la voie du progrès. Sous les derniers rois normands, l'éparpillement féodal avait augmenté d'un règne à l'autre, et le pouvoir central, après avoir reçu plus d'une humiliation de ses vassaux, semblait disposé à abdiquer en présence de la féodalité triomphante. Pierre des Vignes le releva avec énergie. Il sévit contre les grands du royaume qui avaient impunément limité l'autorité des prédécesseurs de son Souverain; il les atteignit dans leurs privilèges les plus chers, dans leurs châteaux forts réputés imprenables, dans leur liberté même. Les bourgeois des villes, artisans et marchands, dont l'industrie et le commerce languissaient à raison des obstacles que leur opposait une aristocratie jalouse, échappèrent à sa tyrannie, et la tranquillité des laborieux fut désormais assurée contre des brigandages jusqu'alors restés impunis. Enfin, les finances furent administrées avec tant de sagesse que, sans pressurer le peuple, Pierre des Vignes sut pourvoir aux dépenses de l'intérieur et ménager des réserves immenses pour les guerres de Frédéric II.

Mais ce fut principalement au-dehors, dans les missions délicates, dont une haute confiance le chargea fréquemment, que le chancelier déploya toutes les ressources de son génie. Les Cours de France, d'Angleterre et d'Espagne, où Pierre eut l'honneur de représenter son maître, admirèrent en lui l'homme d'Etat aussi bien que le légiste, et le Pape Grégoire IX lui-même, entraîné par son éloquence, souscrivit aux propositions de paix qui lui furent faites à deux reprises (en 1230 et en 1235) au nom de l'Empereur Frédéric II.

La plupart des hommes d'Etat, dont le génie au moyen-âge, exerça le plus d'influence sur leurs contemporains ayant appartenu à l'Eglise, on a cru généralement et Jean Trithème avait accrédité lui-même cette erreur en assignant à Pierre des Vignes une place dans sa biographie des écrivains ecclésiastiques, on a cru, disons-nous, que le chancelier de Frédéric II était clerc. Bien qu'il fût étroitement lié avec les prélats les plus éminents d'Italie et d'Allemagne, Pierre des Vignes était laïque; car pour plaie aux Hohenstaufen, à ces libres penseurs du xiii^e siècle, à ces voluptueux imitateurs des usages musulmans et des mœurs orientales, pour pénétrer dans leurs conseils et dans leur amitié, il fallait passer par les écoles de Bologne et de Salerne plutôt que par l'Eglise. Pierre des Vignes nous parle d'ailleurs en différents endroits de ses lettres, de son beau-père, de sa belle-mère, de sa femme, de sa fille, de son gendre, et nous trouvons même dans sa correspondance un édit impérial rendu à l'occasion du mariage qu'il fit des honneurs, (en 1230), il avait contracté avec une riche héritière de la Campanie. Au milieu des fêtes de son hymen, le chancelier brusquement rappelé à la Cour pour affaires urgentes, suppliait l'Empereur de protéger, en son absence, ses biens et sa nouvelle famille. Frédéric II fit paraître aussitôt l'édit suivant qu'il adressa au justicier ou gouverneur de la Campanie:

« Notre chancelier, Pierre des Vignes, ayant suspendu, pour nous plaire, les fêtes de son hymen, a supplié notre Majesté sacrée de veiller pendant son absence, sur les biens et sur la personne de sa jeune épouse. Nous venons donc par les présentes, vous ordonner de protéger, d'une manière spéciale, les biens et la famille de Pierre des Vignes, vous déclarant, d'avance, responsable de tous les dommages qui pourraient lui être faits. »

La suite au prochain numéro.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 3 Diman. s Raymond, 4 Lundi. se Jeanne d. V., 5 Merd. se Agathe, 6 Mercc. se Hyacinthe, Puy-l'Evêque.

CONFÉRENCES.

Vendredi 1^{er} février 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

LA VIE ET LA MORT D'UN SAGE

PAR M. DUTASTA,

Professeur de philosophie, au Lycée Impérial

L'entrée de la salle est libre. Il y aura des places réservées pour les Dames.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS.

Le tribunal correctionnel de Cahors, vient de faire preuve d'une sévérité devenue nécessaire, pour la répression de faux témoignage.

Dans son audience du 18 janvier courant, il a condamné le nommé M... d'Uzech, à huit mois de prison, pour avoir fait une fausse déposition devant le juge de paix de Catus, et le nommé X... son suborneur, à deux années de la même peine.

Le lendemain, pour semblables délits, il a prononcé contre le nommé V..., de Castelnaud-Montriat, la peine de trois mois de prison et contre le nommé F..., de St^e-Alausie, celle d'un an d'emprisonnement. Le faux témoignage s'était produit dans une affaire de chasse.

INONDATIONS — SOUSCRIPTIONS.

20^e Liste.

Orphéon de Puy-l'Evêque, 112 fr. 50 c.

Un incendie, heureusement arrêté dès son début a éclaté dans la nuit du 27 au 28, dans la maison Planavergne, située au faubourg Labarre, à Cahors. Quelques secours ont suffi pour éteindre le feu. Les pertes ne dépassent pas 300 fr.

CHEMIN DE FER.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans prévient le public qu'à dater du 15 février prochain, le factage des articles de messagerie, marchandises à grande vitesse, finances et valeurs, sera effectué dans toutes les gares et stations du réseau, conformément au tarif uniforme suivant :

Articles de messageries et marchandises à grande vitesse : de 0 à 5 k. inclusivement, 15 c.; au-dessus de 5 jusqu'à 10 k., inclusivement, 20 c.; au-dessus de 10 jusqu'à 20 k., 25 c.; au-dessus de 20 jusqu'à 30 k., 30 c.; de 30 jusqu'à 40 k., 35 c.; au-dessus de 40 k., par fraction indivisible de 10 k., 5 c., sans que la taxe puisse être inférieure à 35 centimes.

Les articles de finances et objets de valeurs seront ainsi cotés : jusqu'à 500 fr. inclusivement, 15 c.; au-dessus de 500 fr. jusqu'à 1.000 fr. 25 c.; au-dessus de 1.000 fr., par fraction indivisible de 1.000 fr. 05 c., sans que la taxe puisse être inférieure à 25 c. Exceptionnellement, dans certaines gares du réseau, les prix pour chaque fraction déterminée ci-dessus est augmentée de 05 c.

Dans les stations qui sont situées à une certaine distance des localités du même nom, le factage est considéré comme réexpédition, et les prix auxquels il est effectué sont inscrits dans les tarifs de réexpédition à grande vitesse de la Compagnie.

On nous écrit de St-Ceré :

Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber durant toute la journée, la foire de Loubressac a été belle. Sur le foiral on ne comptait pas moins de 300 paires de bœufs de travail. 105 paires ont été vendus de 400 à 800 fr. la paire. On a constaté une baisse de 30 fr. par paire sur les cours de la foire dernière.

Les porcs gras, amenés en grand nombre, se sont vendus au prix de 45 à 50 fr. les 50 kil. — 120 moutons gras ont été vendus au prix de 50 centimes le kil. Les moutons à élever sont toujours fort chers.

On nous écrit de Montcuq :

Le 28 janvier, vers 6 heures du matin, on apercevait au milieu du ruisseau, la Saône, dans la commune de Belmontet, le cadavre d'une femme. On le reconnut, après l'avoir sorti de l'eau pour être celui de la femme D..., âgée de 73 ans. Cette pauvre femme, sujette à des attaques d'épilepsie, devait malheureusement se trouver au bord du lac où elle s'est noyée, au moment d'un accès de son mal.

On nous écrit de Luzech :

Dimanche dernier, deux jeunes enfants de sept ans trouvaient chacun, sur le pont canal de Luzech, un billet de banque de 100 fr. Aussitôt informés du fait, leurs parents, les nommés Bessières, Jean, cultivateur et Viala, déposèrent ces billets au commissariat de police de Luzech où le soir même, celui qui les avait perdus vint les réclamer. Il n'eut lieu d'être qu'à demi satisfait, sur quatre billets perdus il n'en avait été déposés que deux.

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ

AVEC LES SEMELLES LASTOIX

(B. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50.

Chez M. EXMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

AVIS AUX EXPOSANTS. — Depuis le 15 janvier, on a commencé au Champs-de-Mars, la réception des colis à destination de l'Exposition universelle.

Conseil Général

Séance du 1^{er} septembre 1866.

SOUS-CHAPITRE X.

Impressions.

Table with 2 columns: Article number and Amount. ART. 1^{er}. Frais d'impression des comptes et budgets départementaux... 600. ART. 2. Frais d'impression et de publication des listes d'électeurs... 100. ART. 3. Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales... 1,000. Total du sous-chapitre 10... 1,700.

SOUS-CHAPITRE XI.

Archives départementales.

Table with 2 columns: Article number and Amount. ART. 1^{er}. Appointements du conservateur des archives, y compris un auxiliaire... 3,000. ART. 2. Dépouillement extraordinaire des archives, etc., etc... 600. Total du sous-chapitre 11... 3,600.

SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

Table with 2 columns: Article number and Amount. ART. 1^{er}. Corps-de-garde de la préfecture.— Chauffage et éclairage... 250. ART. 2. Secours de route aux voyageurs indigents... 800. ART. 3. Mesures contre les épidémies... 400. ART. 4. Mesures contre les épizooties... 200. ART. 5. Primes pour la destruction des animaux nuisibles... 100. ART. 6. Locaux et imprimés pour l'administration et la comptabilité des sociétés de secours mutuels... 200. ART. 7. Frais de bureau de l'inspecteur d'académie... 500. Total du sous-chapitre 12... 2,450.

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires.

Table with 2 columns: Article number and Amount. ART. 1^{er}. Frais d'entretien de l'hôtel de la sous-préfecture de Figeac... 194. ART. 1^{er}. Enfants assistés : Frais de séjour dans les hospices de Toulouse pendant le 4^e trimestre 1864... 34. ART. 2. Aliénés : Frais de transport pendant le premier trimestre 1864... 61. ART. 3. Remboursement d'avances pour secours de route aux voyageurs indigents pendant le 2^e semestre 1864... 5 13. ART. 4. Remboursement à M^{me} veuve Maynenc pour divers transports effectués par feu M. Maynenc, son mari, médecin des épidémies, à Concorès et à Soullomès, pour y combattre une épidémie qui sévissait dans cette dernière commune pendant l'année 1857... 60. Total du sous-chapitre 13... 354 13.

RÉCAPITULATION.

Table with 2 columns: Section and Amount. I. Travaux ordinaires des bâtiments... 27,705. II. Contributions... 26,400. III. Loyers des hôtels de préfecture, de sous-préfectures, du local affecté au service départemental de l'instruction publique... 300. IV. Mobilier de la préfecture, des sous-préfectures et du local affecté au service départemental de l'instruction publique... 2,440. V. Casernement de la gendarmerie... 26,400. VI. Cour d'assises, tribunaux, chambres d'agriculture... 10,465. VII. Entretien des routes départementales... 146,468 25. VIII. Enfants trouvés et abandonnés ou orphelins pauvres... 20,400. IX. Aliénés... 40,000. X. Impressions... 1,700. XI. Archives du département... 3,600. XII. Dépenses diverses ordinaires... 2,450. XIII. Dettes ordinaires... 354 13. Total général des dépenses ordinaires... 282,282 38.

2^{me} SECTION (DÉPENSES FACULTATIVES).

SOUS-CHAPITRE XIV.

Table with 2 columns: Article number and Amount. ART. 3. Assurance des bâtiments départ... 358 95. Total du sous-chapitre 14... 358 95.

SOUS-CHAPITRE XV.

Routes départementales.

Table with 2 columns: Article number and Amount. ART. 1^{er}. Routes n^{os} 1, de Mende à Sarlat et 8 de Payrac à Fumel.—Améliorat. des traverses de Gourdon, sur une longueur de 1,650 mètres... 6,678 26. ART. 2. Traitements, salaires et frais de déplacement des conduct. et autres agents... 28,531 75. ART. 3. Réserve pour dépenses diverses... 2,083 60. ART. 4. Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts et chaussées... 87 62. ART. 5. Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs, conducteurs, etc... 1,400. Total du sous-chapitre 15... 38,781 23.

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subventions aux communes.

Table with 2 columns: Article number and Amount. ART. 1^{er}. Subvention pour chemins vicinaux... 20,778 35. ART. 2. Subvention pour le traitement des malades et incurables indig. 5,500. ART. 3. Id. pour la bibliothèque communale de Cahors... 500. ART. 4. Id. pour travaux et réparat. d'églises ou autres édifices... 5,000. ART. 5. Id. à la commune de Frayssinet (gîte d'étape)... 200. ART. 6. Id. aux communes pour réparation de pièces cadastrales... 100. Total du sous-chapitre 16... 27,078 35.

(La suite au prochain numéro)

